



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

**TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE
L'ARRONDISSEMENT DE JACQUES-CARTIER**

LE 8 OCTOBRE 2014

À 18 H 10

PROCÈS-VERBAL 14-09

Sont présents :

M. Bruno Vachon	Président
Mme Danielle Berthold	Vice-présidente
Madame Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice
M. Robert Y. Pouliot	Administrateur
M. David W. Price	Administrateur

Étaient aussi présents :

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
M. Michel Cloutier	Directeur du service de l'exploitation et livraison du service client
Mme Suzanne Méthot	Directrice des finances et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de service et partenariats

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

RÉSOLUTION 097-14

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2014 -**

RÉSOLUTION 098-14

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 septembre 2014.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 septembre 2014 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2014 -**

Les suivis qui devaient être effectués ont tous été réalisés.

Résolution 092-14 – Le directeur du marketing, qualité de service et partenariats réunira sous peu le comité chargé de l'organisation de la Semaine de la mobilité durable pour en faire le bilan.

5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

RÉSOLUTION 099-14

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Madame France Croteau du RUTASM

Madame Croteau dépose un document aux membres du conseil d'administration et le commente sur les sujets suivants :

- Règles d'utilisation du transport adapté
 - Utilisation des rampes au transport urbain et agenouillement
-

6. GRATUITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN LES 24 ET 31 DÉCEMBRE 2014 POUR LE TRANSPORT URBAIN ET ADAPTÉ ET LES 25 DÉCEMBRE 2014 ET 1ER JANVIER 2015 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ -

RÉSOLUTION 100-14

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Société de transport de Sherbrooke accorde à la clientèle la gratuité du transport en commun les 24 et 31 décembre 2014 pour les services urbain et adapté aux personnes handicapées et les 25 décembre 2014 et 1er janvier 2015 pour le service de transport adapté.

- ADOPTÉ -

7. AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 082-14 - EFFORTS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'IMPLANTATION DU SAEIV -

RÉSOLUTION 101-14

CONSIDÉRANT la résolution 082-14 autorisant à défrayer les honoraires additionnels à la firme Roche ltée aux taux horaires de :

Gestionnaire du projet	133 \$ plus taxes
Équipe technique	104 \$ plus taxes

lesquels taux ont été fixés à l'octroi du mandat en 2011 et les indexations prévues à l'entente qui auraient dû apparaître à ladite résolution. En conséquence, il y a lieu d'amender la résolution 082-14.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le taux horaire soit et est établi à partir de 2013 aux taux horaires suivants :

Gestionnaire du projet	138.40 \$ plus taxes
Équipe technique	108.20 \$ plus taxes

Que la présente résolution soit et est déposée et conservée aux archives sous le numéro A10-24.

- ADOPTÉ -

8. **EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 4 070 000 \$**
DATÉE DU 22 OCTOBRE 2014 - RÉSOLUTION DE
CONCORDANCE -

RÉSOLUTION 102-14

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 070 000 \$:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
R-015	21 800 \$
R-016	3 400 \$
R-017	174 400 \$
R-017-1	245 400 \$
R-017-2	24 400 \$
R-018	90 000 \$
R-020	309 900 \$
R-021	180 600 \$
R-023	340 700 \$
R-024	59 400 \$
R-030	444 000 \$
R-032	1 852 000 \$
R-034	324 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient et sont amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 070 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient et sont datées du 22 octobre 2014;

Que ces obligations soient et sont immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient et sont déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises»;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit et est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de l'Est de Sherbrooke, 2 rue Bowen Sud, Sherbrooke (Québec) J1G 2C5;

Que les intérêts soient et sont payables semi annuellement, le 22 avril et le 22 octobre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient et sont signées par le président et la trésorière. La Société de transport de Sherbrooke, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

- ADOPTÉ -

9. **EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 4 070 000 \$**
DATÉE DU 22 OCTOBRE 2014 - RÉSOLUTION DE COURTE
ÉCHÉANCE -

RÉSOLUTION 103-14

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 070 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros R-015, R-016, R-017, R-017-1, R-017-2, R-018, R-020, R-021, R 023, R 024, R-030, R-032 et R-034, la Société de transport de Sherbrooke émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 octobre 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros R-032 et R-034, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

- ADOPTÉ -

10. **EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 4 070 000 \$**
DATÉE DU 22 OCTOBRE 2014 - RÉSOLUTION
D'ADJUDICATION -

RÉSOLUTION 104-14

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros R-015, R-016, R-017, R-017-1, R-017-2, R-018, R-020, R-021, R-023, R-024, R-030, R-032 et R-034, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 octobre 2014, au montant de 4 070 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Société de transport de Sherbrooke a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Coût Réel</u>
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.	98,93400	568 000	1,40 %	22-10-2015	2,45948 %
		586 000	1,60 %	22-10-2016	
		604 000	1,85 %	22-10-2017	
		622 000	2,10 %	22-10-2018	
		1 690 000	2,35 %	22-10-2019	
Financière Banque Nationale inc.	98,86700	568 000	1,40 %	22-10-2015	2,46550 %
		586 000	1,60 %	22-10-2016	
		604 000	1,90 %	22-10-2017	
		622 000	2,15 %	22-10-2018	
		1 690 000	2,30 %	22-10-2019	

Marchés Mondiaux	98,96100	568 000	1,40 %	22-10-2015	2,46643 %
CIBC inc.		586 000	1,60 %	22-10-2016	
		604 000	1,90 %	22-10-2017	
		622 000	2,15 %	22-10-2018	
		1 690 000	2,35 %	22-10-2019	
RBC Dominion	98,84850	568 000	1,40 %	22-10-2015	2,52913 %
Valeurs		586 000	1,60 %	22-10-2016	
Mobilières inc		604 000	1,90 %	22-10-2017	
		622 000	2,15 %	22-10-2018	
		1 690 000	2,40 %	22-10-2019	
Valeurs Mobilières	98,48600	568 000	1,40 %	22-10-2015	2,60247 %
Desjardins inc.		586 000	1,60 %	22-10-2016	
		604 000	1,85 %	22-10-2017	
		622 000	2,15 %	22-10-2018	
		1 690 000	2,35 %	22-10-2019	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'émission d'obligations au montant de 4 070 000 \$ de la Société de transport de Sherbrooke soit et est adjugée à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.

Que demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que le président et la trésorière soient et sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises».

- ADOPTÉ -

11. PROCURATION, AUTORISATION RELATIVE À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS – REVENU QUÉBEC

RÉSOLUTION 105-14

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est autorisée à transmettre, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, à Revenu Québec, une procuration, autorisation relative à la communication de renseignements (MR-69) pour madame Suzanne Méthot, directrice des finances et trésorière, en ce qui a trait à tous les renseignements détenus au sujet de la Société pour l'application ou l'exécution des lois fiscales et de la Loi sur la taxe d'accise, et ce, pour toutes les années ou périodes.

- ADOPTÉ -

12. **CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE INTÉGRÉ 2014-2015 – CSRS -**

RÉSOLUTION 106-14

Madame Chantale L'Espérance déclare son intérêt et se retire.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le président et la directrice générale soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke (STS) avec la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS), le contrat de transport scolaire intégré pour l'année 2014-2015 et que celui-ci soit et est conservé aux archives sous le no A14-16.

- ADOPTÉ -

13. **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU CENTRE DE MOBILITÉ DURABLE DE SHERBROOKE (CMDS) DU 25 AOÛT 2014 -**

RÉSOLUTION 107-14

Une correction est demandée sur le projet de compte rendu déposé pour modifier l'heure du début de la rencontre.

ATTENDU QU'il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le compte rendu de la réunion du comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS) du 25 août 2014 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

14. RAPPORT DES PLAINTES REÇUES POUR L'ANNÉE 2013 -

RÉSOLUTION 108-14

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport des plaintes reçues en 2013 soit et est déposé et conservé aux archives sous le no A14-17.

- ADOPTÉ -

15. RAPPORT DES ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2013 -

RÉSOLUTION 109-14

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport des activités pour l'année 2013, conservé aux archives sous le no A14-18, soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

16. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -

RÉSOLUTION 110-14

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de septembre 2014 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Bruno Vachon fait la lecture d'une déclaration personnelle en lien avec les comportements jugés inacceptables de certains étudiants de l'Université de Sherbrooke.

À la demande des administrateurs, cette déclaration sera envoyée au journal La Tribune pour parution dans la section « Tribune libre ».

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 18 h 35.

Sherbrooke (Québec), le 8 octobre 2014.

Le président,

Bruno Vachon

La secrétaire,

Huguette Dallaire